

Rennes, le 20 décembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultats de l'élection syndicale TPE 2024 pour la région Bretagne

Les résultats de l'élection 2024 des syndicats représentant les salarié(e)s des très petites entreprises et des particuliers employeurs, pour la région Bretagne ont été proclamés ce vendredi 20 décembre 2024, par la Commission régionale des opérations de vote et en présence des organisations syndicales candidates :

Organisations syndicales candidates		Suffrages valablement exprimés	%
Niveau interprofessionnel	Confédération autonome du travail (CAT)	97	0,82 %
	Confédération française démocratique du travail (CFDT)	2330	19,71 %
	Confédération française de l'encadrement - CGC (CFE-CGC)	260	2,20 %
	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)	833	7,05 %
	Confédération générale du travail (CGT)	2810	23,78 %
	Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO)	1429	12,09 %
	Confédération nationale des travailleurs - Solidarité ouvrière (CNT-SO)	304	2,57 %
	Union des syndicats gilets jaunes (USGJ)	343	2,90 %
	Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	1691	14,31 %
	Union syndicale SOLIDAIRES (SOLIDAIRES)	780	6,60 %
Niveau professionnel	Confédération nationale des éducateurs sportifs, des salariés du sport et de l'animation (CNES)	5	0,04 %
	Confédération des salariés du particulier employeur, assistants familiaux et assistants maternels (CSAFAM)	207	1,75 %
	Fédération nationale des associations et syndicats de sportifs (FNASS)	14	0,12 %
	Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique (SPELC)	116	0,98 %
	Syndicat national des professionnels de la santé au travail (SNPST)	-	-
	Syndicat national des techniciens et travailleurs de la production cinématographique et de télévision (SNTPCT)	9	0,08 %
	Syndicat national de l'immobilier, des gardiens d'immeubles, concierges et professions connexes (SNIGIC)	4	0,03 %
	Syndicat professionnel des assistants maternels, assistants familiaux, gardes d'enfants et salariés du particulier employeur (SPAMAF)	587	4,97 %
TOTAL	11 819	100 %	

12 209 salarié(e)s des TPE et employé(e)s à domicile ont pris part en Bretagne à ce scrutin organisé du 25 novembre au 9 décembre 2024, soit un taux de participation de 4,56%.

Les résultats complets sont disponibles sur le site internet election-tpe.travail.gouv.fr et le site du ministère du Travail et de l'Emploi : <https://travail-emploi.gouv.fr/>

À travers ce scrutin, les salarié(e)s des TPE, et les employé(e)s à domicile ont pu choisir l'organisation syndicale qui les représentera, notamment lors des négociations de branches, ces quatre prochaines années.

Les résultats de ce scrutin contribuent à la mesure de l'audience des organisations syndicales. Ils s'ajoutent aux suffrages recueillis par les organisations syndicales lors des élections professionnelles (CSE) organisées dans les entreprises d'au moins 11 salariés et lors des élections aux chambres départementales d'agriculture. La mesure de l'audience permettra d'établir la liste des organisations syndicales représentatives au niveau national, au niveau régional et au niveau de chaque branche professionnelle pour les quatre prochaines années.

CONTACT PRESSE

Océane DEWAVRIN
Service communication DREETS Bretagne
oceane.dewavrin@dreets.gouv.fr
06.19.18.10.89